

Inf. IV. 2. /23/ - AG/NS.

Le 9 janvier 1957.

STRICTEMENT PERSONNEL ET CONFIDENTIEL.

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Arrivé à New York le 7 janvier au soir, j'ai fait demander, le matin du 8, une audience au Secrétaire Général des Nations Unies. M. Hammarskjöld a bien voulu me recevoir dans l'après-midi du 9, en se soustrayant pendant un moment au débat de l'Assemblée Générale sur l'affaire hongroise.

J'ai trouvé M. Hammarskjöld souriant, détendu, sûr de lui, ne portant aucunement la trace d'une fatigue physique ou morale. On aurait pu croire qu'il venait de rentrer d'une partie de sport.

Il m'a reçu dans le cabinet du Président de l'Assemblée Générale, avec la simplicité affable qui le caractérise.

J'avais commencé par lui dire combien j'appréciais le privilège qui était le mien de représenter mon pays en qualité d'Observateur auprès des Nations Unies, notamment dans une période au courant de laquelle celles-ci et le Secrétaire Général avaient déployé une oeuvre aussi précieuse pour le maintien de la paix. M. Hammarskjöld a d'abord fait l'éloge de mon prédécesseur et a déclaré que l'usage s'était établi d'avoir avec lui des rapports d'une sincérité comme il n'en avait avec aucun des représentants des pays membres de l'Organisation. Ces rapports dénués de toute réserve diplomatique lui avaient été à lui-même, M. Hammarskjöld, fort utiles.

Monsieur le Conseiller Fédéral Max PETITPIERRE,
Chef du Département Politique Fédéral,

B e r n e .



- 2 -

En tant que Suédois et en tant qu'ami de la Suisse, connaissant quelques uns de nos hommes d'Etat, M. Hammarskjöld pensait avoir développé son action personnelle dans le cadre des Nations Unies dans un sens qu'on pouvait considérer inspiré de l'esprit de neutralité. Il s'était laissé guider, pour ce faire, des plus récentes définitions en paroles et en actes de la neutralité helvétique. Il pensait avoir démontré aussi, par son action, que la neutralité pouvait être positive et non négative, altruiste et non égoïste, comme on avait pu le penser de certaines conceptions surannées de celle-ci. Il s'est inspiré de l'idée que, dans son activité pour la préservation de la paix (qui peut se comparer, mutatis mutandis à ce que la Suisse a toujours fait), il ne fallait pas prendre parti, approuver les uns ou condamner les autres, ce qui n'est d'aucune utilité. Il fallait se borner à trouver des moyens pratiques acceptables et acceptés par les parties en cause, pour sortir des impasses les plus dangereuses des crises internationales.

H. en vint à donner quelques exemples de l'utilité de sa conception personnelle d'une action des Nations Unies pour le maintien de la paix sur une base de neutralité. Il n'avait pas été satisfait de la résolution de l'Assemblée Générale chargeant le Secrétaire Général d'intervenir dans l'affaire hongroise. Une intervention du Secrétaire Général ne pouvait pas être admise par un pays souverain. Il s'était agi d'une mauvaise formule.

Sous la pression des opinions publiques et d'un certain nombre de délégations, on était arrivé, au cours de la séance de l'Assemblée Générale du matin même, à charger un groupe de cinq nations (Australie, Ceylan, Danemark, Tunisie, Uruguay) d'enquêter dans tous pays entrant en ligne de compte auprès des réfugiés sur la situation réelle en Hongrie. H. ne considérait pas cette formule comme heureuse, mais c'était un moindre mal. Un Comité de cinq nations pouvait être choisi selon des critères géographiques et politiques permettant de donner à l'ensemble un caractère équilibré.

- 3 -

J'ai fait savoir à ce moment à mon interlocuteur que, sans en avoir été aucunement chargé, il m'aurait intéressé de savoir si, dans son esprit, l'enquête de la Commission des 5 pays aurait pu prendre place également dans des pays non-membres de l'Organisation. Je pensais évidemment aux nombreux réfugiés hongrois admis dans notre pays ou s'y trouvant dans des camps de transit.

M. H. a répondu avec vivacité qu'il ne saurait être question de cela. Dans toute décision de ce genre, m'a-t-il dit, il essayait de se représenter ce qu'il aurait pu accepter ou ne pas accepter de la part des Nations Unies, lorsqu'il était, il y a quelques années, Ministre-Adjoint des Affaires Etrangères à Stockholm. Ce double point de vue d'ancien Ministre-Adjoint des Affaires Etrangères d'un pays neutre et, à présent, de Secrétaire Général, lui permettait de tenir largement compte de la position des pays neutres et non-membres. Il estimait donc que la Suède et la Suisse n'avaient absolument pas à accepter une enquête quelconque auprès des réfugiés hongrois se trouvant dans leur territoire. Il estime que c'est également le cas pour l'Autriche, quoique la Délégation autrichienne n'ait nullement soulevé cette objection à la résolution dont il s'agit. Il pense qu'au cours des dernières semaines, l'Autriche s'est d'ailleurs par trop écartée de son statut récent de pays neutre. Il estime être de l'intérêt commun de ramener les Autrichiens à une conception plus rigide d'une neutralité à laquelle ils ne se sont pas encore entièrement faits.

Un problème difficile s'était posé aussi lors du choix des pays appelés à contribuer à l'équipe des Nations Unies appelés à surveiller l'armistice le long du Canal (United Nations Emergency Force). Il s'était alors longuement demandé s'il était approprié ou non d'appeler la Finlande, compte tenu de la situation très particulière de ce pays, à entrer dans une équipe dont l'action ne rencontrait pas l'approbation de l'URSS. Après mûre réflexion, il s'était dit que la présence de la Finlande au sein de cette équipe devait

justement être de nature à donner certains apaisements à la Russie.

H. ne m'a pas caché que son action personnelle découlant des principes détaillés plus haut n'était pas toujours comprise des pays membres. Ses rapports avec leurs représentants n'étaient pas toujours faciles. Il avait rarement eu l'occasion de s'entretenir avec eux à coeur ouvert comme il savait qu'il pouvait le faire avec M. Lindt. Il comptait pouvoir continuer avec le successeur de celui-ci le même genre de rapports, afin que le Chef du Département Politique fût entièrement et fidèlement tenu au courant de sa pensée et de son action. Ayant mis son action personnelle pour le maintien de la paix sous le signe d'une stricte neutralité entre les parties en cause, il attachait du prix à rester (tout en sauvegardant strictement les positions juridiques et politiques respectives) en contact avec le Chef du Département Politique.

Mon interlocuteur a ajouté qu'il nourrissait la plus grande reconnaissance pour la contribution de la Suisse au cours des récentes crises. Le fait que les Autorités fédérales n'aient pas hésité à mettre à la disposition de l'action du Secrétaire Général les moyens de transport de la SWISSAIR pour amener les équipes des Nations Unies en Egypte, a valu à lui seul une avance d'une semaine dans l'arrivée de ces équipes dans la Vallée du Nil. Ce fait, a ajouté textuellement H., a permis de devancer l'infiltration russe en Egypte.

H. a remarqué ensuite que le statut actuel de la Suisse vis-à-vis des Nations Unies était celui qui convenait le mieux, d'après lui, aux intérêts soit de notre pays, soit des Nations Unies, comme aussi à l'intérêt général. En tant que pays non-membre, intéressé comme les Nations Unies au maintien de la paix, la Suisse pouvait, le cas échéant, contribuer à certaines actions pacifiques et humanitaires de l'Organisation. Il a ajouté qu'à ses yeux, la position de la Suisse en tant que pays non-membre représenté à New York par un Observateur n'était pareille à celle d'aucun autre pays doté du même statut et de la même représentation. A

- 5 -

ses yeux, l'Observateur suisse était autre chose que les autres Observateurs.

M'ayant prié de vous transmettre ses sentiments d'amitié et de haute estime, le Secrétaire Général a mis fin à l'audience pour reprendre place dans la salle de l'Assemblée Générale, où se poursuivait le débat sur l'affaire hongroise et, notamment, sur le mandat des cinq pays membres chargés d'une enquête.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, l'assurance de ma haute considération.

Sig. A.J. Soldati.